

Délibération n°165/24 du 27/06/24  
7-Finances Locales 7.5 Subventions

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 21 juin 2024

**Etaient présents :** Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Marie-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA,

**Etaient excusés :** M. Michel PASTY, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote :** M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD, Mme Olivia BOULANGER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Claire MORY à Mme Marie-Line GEOFFRE, Mme Corinne TONDUF à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZIN à M. Pierre AUGER, Mme Corinne COMMERGAT à Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD à M. Jean-Paul BRIGNOLI

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 35

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 17

**Nombre de membres excusés :** 3

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 52

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LEFEVRE

**DEMANDE DE SOUTIEN AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEES INSCRITS AU PDIPR ET LABELLISES RANDO QUAL'ITI CREUSE**

**Rapporteur :** M. Jean Luc BARBAIRE

Le Conseil Départemental de la Creuse, par décision de son assemblée plénière en date du 21 octobre 2016 et de sa commission permanente du 9 décembre 2016, a souhaité accompagner les collectivités locales et les groupements de communes, pour maintenir un réseau départemental de circuits de randonnées de qualité.

**Délibération n°165/24 du 27/06/24**  
**7-Finances Locales 7.5 Subventions**

Après s'être mis en conformité avec les conditions de prise en charge émises par le Département, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a aujourd'hui, la possibilité de solliciter cet accompagnement financier pour les circuits inscrits au PDIPR et labellisés Rando Qual'iti Creuse et listés dans le tableau ci-joint.

Le règlement départemental stipule que les modalités de versement seront les suivantes :

- Si les travaux sont réalisés par un prestataire de service :  
30% du montant HT, dans la limite de 90 € par km et par an, pour les travaux réalisés par un chantier d'insertion.  
  
30% du montant HT, dans la limite de 70 € par an et par km, pour les travaux réalisés par une entreprise.
- Si les travaux sont réalisés en régie : 30% du montant HT, dans la limite de 15 € par an et par km.

Ainsi pour 2024, la Communauté d'Agglomération a fait appel au chantier d'insertion de l'ADPBC et a effectué le reste des travaux en régie. Conformément au détail établi par le service Sports Nature, la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Creuse s'élève à 2037 € (cf. tableau joint en annexe).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver la démarche de soutien du Conseil Départemental,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter et à signer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour l'entretien des chemins de randonnée inscrits au PDIPR et labellisés Rando Qual'iti Creuse.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Bernard LEFEVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Lefevre".

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

**la CREUSE  
le Département**

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION  
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

**ENTRETIEN ET BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNÉE**

---

**Collectivité effectuant la demande : \_ Communauté d'Agglomération du Grand Guéret**  
**Adresse 9 Avenue Charles de Gaulle**  
**23000 GUERET**  
**Téléphone : 05/55/41/04/48/**  
**Adresse e-mail : contact@sportsnature-montsdegueret.com**

**Personne en charge du dossier :**

**Nom/Prénom :**

**Téléphone :**

**Adresse e-mail :**

**Adresse de correspondance, si différente : \_\_\_\_\_**

**Code postal : \_\_\_/\_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240627-165\_24-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2024  
Date de réception préfecture : 15/07/2024

AIDES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE  
SERVICE SPORTS ET LOISIRS  
DE NATURE

# Entretien et balisage des chemins de randonnée

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 OCTOBRE 2016  
ET COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2016

## BÉNÉFICIAIRES

Les communes ou  
regroupements de  
communes.

RENSEIGNEMENT  
PÔLE COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
DIRECTION DES COLLÈGES,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS  
SERVICE SPORTS ET LOISIRS  
DE NATURE  
12 AVENUE PIERRE LEROUX  
23000 GUERET

TEL 05 44 30 29 52  
www.creuse.fr

la CREUSE  
le Département

## ■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

Permettre de disposer d'un réseau  
départemental d'itinéraires de  
randonnée de qualité en  
accompagnant les collectivités lo-  
cales pour l'entretien et le balisage  
des sentiers de promenade et de  
randonnée (PR)

## ■ MODALITES DE CALCUL

L'itinéraire doit être inscrit au Plan  
Départemental des Itinéraires  
de Promenade et de Randon-  
née (PDIPR) et s'inscrire dans  
une démarche de labellisation  
(« Rando Quali'ti Creuse ») et/ou  
d'homologation fédérale (PR®)  
Respecter les préconisations de la  
charte officielle de balisage et de  
la signalisation de la Fédération  
Française de Randonnée.

- Si les travaux sont réalisés par  
un prestataire de service :

• 30% du montant HT, dans la  
limite d'un plafond de dépenses  
subventionnables de 90 €/km/an  
(chantier d'insertion)

• 30% du montant HT, dans la  
limite d'un plafond de dépenses  
subventionnables de 70 €/km/an  
(entreprise privée, association)

- Si les travaux sont réalisés par  
un prestataire en régie : 30% du  
montant HT, dans la limite d'un  
plafond de dépenses subvention-  
nables de 15 €/km/an

## ■ PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le dossier doit comporter :  
- Courrier de demande de subven-  
tion

- Délibération du maître d'ouvrage  
approuvant le projet, décidant la  
réalisation des travaux d'entretien  
et de balisage et arrêtant son  
financement, sollicitant l'aide du  
Conseil départemental

- Devis estimatifs des travaux  
(sauf si en régie)

- Tracé(s) des itinéraires concer-  
nés (sur fond de carte au  
1/25 000<sup>ème</sup>)

Conditions de versement :

- Courrier de demande de verse-  
ment attestant de la réalisation  
des travaux

- Factures acquittées (sauf si  
en régie). Une vérification sur le  
terrain pourra être effectuée par  
les agents du service en charge  
du dossier.

**Dépôt des dossiers :**

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240627-165\_24-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2024  
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Le dossier, dûment complété (fiches de renseignements + documents annexes), est à retourner en version imprimée au Conseil Départemental en un seul exemplaire à l'adresse suivante :

**Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse**  
**Pôle Cohésion des Territoires**  
**Direction des Collèges, de la Jeunesse et des Sports**  
**Service des sports et loisirs de nature**  
**Hôtel du Département**  
**B.P. 250**  
**23011 GUERET Cedex**

**Pour plus d'informations :**

- *Sur le dispositif d'aide « entretien et balisage des chemins de randonnée »*

[sport@creuse.fr](mailto:sport@creuse.fr)

- *Sur l'inscription des chemins au P.D.I.P.R., la procédure de labellisation « Rando Qual'Iti Creuse », charte départementale de la randonnée,...*

[randonnee@creuse.fr](mailto:randonnee@creuse.fr)

- *Sur la procédure de labellisation de la Fédération Française de Randonnée « PR », le balisage fédéral,...*

[creuse@ffrandonnee.fr](mailto:creuse@ffrandonnee.fr)

Site internet dédié aux sports de nature/randonnées en Creuse :  
<https://www.terrasports23.com/>

Les manifestations, les circuits de randonnées labellisés, les calendriers départementaux de randonnée, infos pratiques,...

## Circuits concernés par l'entretien :

Merci de bien vouloir renseigner le tableau figurant en page 4 en remplissant précisément chaque partie.

- Structure assurant en 2024 l'entretien du chemin (fauchage, élagage, ramassage des branches et résidus,...) :

*Travail en régie* : préciser l'organisation (nombre de personnes, qualifications dans le domaine, période(s) d'intervention par an,...) **Service Sports Nature de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret**

2 agents temps plein

2 passages par an au printemps et en été

*Travail par un (des) prestataire(s)*: nom de la structure et adresse, qualification dans le domaine, période(s) d'intervention par an,...

**ADPBC**

Association de Développement du Pays de Bonnat Châtelus-Malvaleix

1 Place de l'église

23350 GENOUILLAC

1 passage en Juin

1 passage en Juillet-Aout

- Structure assurant en 2024 l'entretien du balisage (marques de peintures, signalétiques,...) :

*Ce travail doit être effectué conformément aux préconisations de la charte officielle de balisage et de la signalisation de la Fédération Française de Randonnée*

Préciser la réalisation : structure ou personnel qualifié, qualifications dans le domaine, période(s) d'intervention par an,...

**Service Sports Nature de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret**

1 agent ayant suivi la formation de baliseur fédéral

1 passage par an au printemps

Intitulé de l'itinéraire de randonnée concerné (PR)	Qualification de l'itinéraire	Gestion de l'entretien	Kilométrage concerné par l'entretien	Coût de l'entretien au kilomètre	Nombre de passages sur l'année + période(s)	Subvention(s) sollicitée(s)
Château de Jouillat VTT 35 Kilométrage total : 5,22 Km	Label « Rando Qual'iti Creuse »	ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%= 27 €
		Service Sports Nature	4,22	15 €	2 (printemps + été)	4,22 x 15€ x 30% = 18,99 €
De Villas en Villas PR 6 6,95 Km (-3Km doublons)	Label « Rando Qual'iti Creuse »	ADPBC (chantier d'insertion)	0	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	0 Km x 90 € x 30%= 0 €
		Service Sports Nature	3,95	15 €	2 (printemps + été)	3,95 x 15€ x 30% = 17,77 €
La Combe de Balsac PR 2 7,7 Km (-2 Km doublons)	Label « Rando Qual'iti Creuse »	ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%= 27 €
		Service Sports Nature	4,7	15 €	2 (printemps + été)	4,7 x 15€ x 30% = 21,15 €
Chemin de Terre, Chemin de Fer PR 3 11,6 Km (-3 Km doublons)	Label « Rando Qual'iti Creuse »	ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%= 27 €
		Service Sports Nature	8,6	15 €	2 (printemps + été)	8,6 x 15€ x 30% = 38,7 €

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240627-165\_24-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2024  
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Chemin des Vergnes PR 11 8,4 Km (-1 Km doublons)	Label « Rando Qual'iti Creuse »	ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%= 27 €
		Service Sports Nature	6,4	15 €	2 (printemps + été)	6,4 x 15€ x 30% = 28,8€
Le Maupuy et ses Pierres Civières PR 17 7 Km (-2 Km doublons)		ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%=27 €
		Service Sports Nature	4	15 €	2 (printemps + été)	4 x 15€ x 30% = 18€
Le Puy de Gaudy PR 15 7 Km (-5 Km doublons)		ADPBC (chantier d'insertion)	0	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	0 Km x 90 € x 30%= 0€
		Service Sports Nature	2	15 €	2 (printemps + été)	2 x 15€ x 30% = 9€
La Pierre de Grosle VTT 18 10 Km (-8 Km doublons)		ADPBC (chantier d'insertion)	2	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	2 Km x 90 € x 30%=54 €
		Service Sports Nature	0	15 €	2 (printemps + été)	0 x 15€ x 30% = 0 €

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240627-165\_24-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2024  
Date de réception préfecture : 15/07/2024



Les Pierres Civières VTT 15 13 Km (-2 Km doublons)	ADPBC (chantier d'insertion)	2	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	2 Km x 90 € x 30%=54 €
		Service Sports Nature	9	15 €	2 (printemps + été)
Le Puy de Gaudy VTT 31 22 Km (-6 Km doublons)	ADPBC (chantier d'insertion)	2	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	2 Km x 90 € x 30%=54 €
		Service Sports Nature	14	15 €	2 (printemps + été)
Le Cros du Loup PR 24 12 Km (-2 Km doublons)	ADPBC (chantier d'insertion)	2	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	2 Km x 90 € x 30%=54 €
		Service Sports Nature	8	15 €	2 (printemps + été)
La Forêt de Chabrières PR 7 6,7 Km (-3 Km doublons)	ADPBC (chantier d'insertion)	0,7	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	0.7Km x 90 € x 30%=18.9 €
		Service Sports Nature	3	15 €	2 (printemps + été)

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240627-165\_24-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2024  
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Meyrat VTT 12 14,6 Km (-13 Km doublons)	ADPBC (chantier d'insertion)	1.6	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	1.6 Km x 90 € x 30%= 43.2€
Tour VTT des Monts de Guéret 180 Km	Service Sports Nature	0	15 €	2 (printemps + été)	0 x 15€ x 30% = 0€
	ADPBC (chantier d'insertion)	20	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	20 Km x 90 € x 30%= 540€
Peyrabout PR 27 8,1 Km	Service Sports Nature	160	15 €	2 (printemps + été)	160 x 15€ x 30% = 720€
	ADPBC (chantier d'insertion)	1	50 € par passage (plafond de 90€ retenu)	3 (printemps + été)	1 Km x 90 € x 30%= 27€
	Service Sports Nature	7,1	15 €	2 (printemps + été)	7,1 x 15€ x 30% = 32€

➤ **Documents à fournir à l'appui de votre demande**

- Le dossier dûment complété, daté et signé ;
- La délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet, décidant la réalisation des travaux d'entretien et de balisage et arrêtant son financement, sollicitant l'aide du Conseil Départemental,
- Devis estimatifs des travaux (sauf si en régie)
- Tracé(s) des itinéraires concernés (sur fond de carte au 1/25 000ème)
- Tous documents complémentaires que vous jugerez utiles pour étayer votre dossier.

➤ **Conditions de versement :**

- Courrier de demande de versement attestant de la réalisation des travaux
- Factures acquittées (sauf si régie)

NOTE : une vérification sur le terrain pourra être effectuée par les agents du service en charge du dossier.

## Attestation sur l'honneur

Je soussigné **CORREIA Eric** représentant légal de la collectivité,

- Certifie exactes les informations du présent dossier ;
- m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée par le Conseil Départemental de la Creuse conformément à sa destination prévisionnelle, à mettre à disposition toutes pièces justifiant l'utilisation de cette aide et mentionner le soutien financier du Conseil Départemental.

- **Demande une subvention au Conseil Départemental de la Creuse de :**  
2037 €

Fait, le à GUERET

Signature :

### Après le dépôt du dossier :

Vous recevrez un accusé de réception vous informant de la réception de votre dossier complet par les services du Conseil Départemental, ou vous demandant le cas échéant la production de pièces complémentaires.

Après l'instruction par les services départementaux, votre demande sera ensuite soumise à l'examen de la Commission Permanente du Conseil Départemental, à une date ou une période (si la date n'est pas encore arrêtée) qui vous sera communiquée dans l'accusé de réception précité.

La décision, favorable ou non, vous sera ensuite notifiée. Elle sera suivie de l'éventuel versement de la subvention

### **Attention**

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240627-165\_24-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2024  
Date de réception préfecture : 15/07/2024